



L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le seize mai deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	50
Absents :	20	- dont POUR :	50
Absents AVEC pouvoir	15	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	5	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PONTET Annie
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
Mme BUCHACA Sophie	Mme LION-PESQUIES Christine	Mme ROUX Isabelle
M. CARLIER Roland	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSSE Patrick	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CRESP Delphine	Mme MONFRIN Marie-Josée	Mme STELLA Aurore
M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian	
M. DERRIVE Eric	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSSE Patrick
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland

Absents excusés :

M. KITAEFF Richard
 Mme MACK Marie-Thérèse

Absents non-excusés :

Mme DAUPHIN Mathilde
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

	République française 2025/ ... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 22 mai 2025

N° 2025-100	EAU & ASSAINISSEMENT – Approbation de la convention de franchissement du domaine public de l’ASA Canal Saint-Julien et d’occupation de la servitude de bords de canaux
-------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’ordonnance n°2004-632 en date du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;*
- *Vu le décret n°2006-504 du 03 mai 2006 portant application de l’ordonnance du 1^{er} juillet 2004 ;*
- *Vu les statuts de l’ASA du canal saint Julien ;*
- *Vu le courrier de l’ASA du canal saint Julien en date du 25 mars 2025 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 6 mai 2025.*

LMV Agglomération doit réaliser des travaux d’extension du réseau d’eaux usées sur la route départementale RD2 (route de Robion), sur la commune de Cavaillon.

Cette opération, indispensable pour ses futurs réseaux, consiste à faire passer des fourreaux en traversant un canal principal (Canal des Sables) faisant partie du domaine public de l’ASA et d’occuper la servitude légalement prévue dans le but d’enfourer des fourreaux nécessaires à la réalisation d’un réseau d’assainissement.

Il s’agit d’un franchissement souterrain se situant sur la route départementale RD2 (commune de Cavaillon) entre les parcelles BV 31 et AO 32.

Par courrier en date du 11 mars 2025, LMV a sollicité l’ASA afin d’obtenir une autorisation écrite pour la réalisation de ces travaux ainsi que l’exonération de l’indemnité prévue dans les règlements de l’ASA lors du franchissement d’un de ses ouvrages.

Par courrier en date du 25 mars 2025, l’ASA autorise LMV à franchir le canal des Sables et précise que cette autorisation est exonérée du versement de l’indemnité de franchissement par LMV.

Il est donc nécessaire d’approuver la convention de franchissement du domaine public et d’occupation de la servitude de bords de canaux proposée par l’ASA du Canal Saint-Julien.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention de franchissement du domaine public de l’ASA Canal Saint-Julien et d’occupation de la servitude de bords de canaux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions avec les communes concernées ainsi que tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 23 mai 2025

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Le Président,

Gérard DAUDET



